

□ **2 mai 2021 - Patrick Vaccari ( TGV-Albret)** □

**Un gouvernement qui considère les citoyens à 2 vitesses** □ :

**Le citoyen politique élu de la nation**

**Le citoyen électeur**

**Le citoyen politique** élu de la nation s'accapare tous les pouvoirs de décision. Il fait partie d'un cercle où se rencontrent uniquement les élus de la nation, où on se parle uniquement entre élus de la nation (sans oublier les lobbyistes).

Le citoyen politique élu de la nation décide en fonction d'intérêts personnels d'autres élus de la

nation. C'est dans les salons feutrés que se décident les orientations de la nation. Il donne et attend en retour. C'est ainsi que s'articule la société politique privatisée par le gouvernement et par les élus de la nation.

**Le citoyen électeur** lui, il n'est citoyen que le jour d'élections, il a le pouvoir de glisser un bulletin de vote dans l'urne pour élire le citoyen politique élu de la nation.

C'est uniquement dans la rue qu'il peut (ou pouvait) influencer les orientations de la nation.

Mais tout cela, ce ne sont que des mots, alors prenons l'exemple du projet GPSO et des relations gouvernement, citoyens élus de la nation et citoyens électeurs.

Le citoyen électeur que chacun de nous est a demandé, à de multiples reprises, des rendez-vous au gouvernement ou des explications sur des positions prises ou envoyé des arguments et propositions sur ce projet.

Quelles ont été les réponses qui nous ont été apportées ?

Le premier ministre demande au Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui demande au ministre délégué aux transports auprès de la ministre de la Transition écologique, qui demande à son directeur de cabinet qui demande à son directeur adjoint de cabinet ..... qui va demander de nous répondre via son secrétaire adjoint « qu'ils retiennent toutes leurs attentions »..... Et après ..... Plus rien!

**Le citoyen politique** fait valoir ses droits de citoyen élu de la nation, il est reçu à de multiples reprises dans les sphères ministérielles, entretient des relations étroites avec les lobbyistes et reçoit des réponses à ses courriers directement des ministres.

Pour bien comprendre reprenons l'exemple du GPSO :

Carole Delga, présidente de la région Occitanie et Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, en colère, écrivent au premier ministre et envoient une pétition. Trois jours plus tard le premier ministre en personne leur répond par courrier (pas un ministre, pas un ministre délégué, pas un directeur de cabinet, pas un adjoint ... en clair, pas d'intermédiaires). Le premier ministre lui-même qui entre dans le détail et confirme que le gouvernement financera ce projet à hauteur de 40 %, soit 4,1 Mds€, pour la ligne Bordeaux-Toulouse.

Alors que le protocole de financement de ce projet prévoyait un financement européen de 15 % uniquement pour le tronçon Bordeaux-Captieux, soit 284 millions sur un total de 1,85 Md d'€ pour ce tronçon, aujourd'hui le premier ministre Jean Castex s'avance sur un financement de 20 % sur la totalité de la ligne Bordeaux-Toulouse, et cela sans avoir de confirmation de l'Europe.

Les collectivités territoriales ont-elles les moyens de financer ce projet à hauteur de 3 ou 4 Mds d'€ ?

Sophie Borderie, présidente du Conseil départemental du Lot-et-Garonne vient de confirmer que le département ne versera pas un euro pour le projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

Carole Delga et Jean-Luc Moudenc persistent à mettre en avant l'argument que la ligne actuelle est saturée, alors qu'aucun chiffre n'étaye cette affirmation.

Dans un courrier du 1<sup>er</sup> mars 2021 envoyé au ministre des transports et aux parlementaires, nous avons démontré, chiffres à l'appui, les mensonges et manipulations de RFF avançant une estimation falsifiée du trafic afin de faire accepter ce projet aux collectivités et à la population.

Mais le premier ministre n'a que faire des affirmations du citoyen électeur et cède aux affirmations du citoyen politique élu de la nation.

Dans le contexte actuel de crise du COVID, cette annonce est indécente et insultante.

Nos soignants, malgré leur colère, attendent toujours une réponse à leurs demandes répétées de création d'effectifs et de lits supplémentaires, de formation, de revalorisation de leurs salaires. Les milliards promis au projet de LGV y seraient plus humainement utiles. Mais nous ne sommes que des citoyens électeurs, vous savez, ces mêmes citoyens qui se sont prononcés à 95 % contre ce projet de LGV lors de l'enquête publique !

### **Le citoyen électeur face à la justice :**

Le 23 avril 2021 le Conseil d'État a rejeté notre pourvoi en cassation contre la DUP du tronçon d'aménagement ferroviaire au nord de Toulouse.

Voici les commentaires de notre avocat MPV de Paris :

*« Dans l'affaire visée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de la décision par laquelle le Conseil d'État a malheureusement refusé d'admettre notre pourvoi, en dépit de notre note en délibéré.*

*Je ne peux que déplorer amèrement avec vous une telle issue, compte tenu du caractère extrêmement peu convaincant, c'est un euphémisme, des conclusions du rapporteur public dont je vous avais rendu compte.*

*Mais je crois qu'elles sont le signe que le Conseil d'État est prêt à bien des contorsions pour valider toutes les composantes du GPSO »*

Y aurait-il là aussi une justice à deux vitesses, l'une pour les citoyens élus de la nation, l'autre pour les citoyens électeurs ?

Le citoyen électeur que nous sommes est censé être protégé par notre Constitution contre tout abus de pouvoir de la part du citoyen politique élu de la nation : MAIS

- Le vrai sens du mot **démocratie** a été détourné. L'article 2 de notre Constitution est pourtant clair : « Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

- On nous refuse l'**Égalité**, vous savez, cette égalité dont l'article 2 de notre Constitution parle : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité". »

- On nous a volé notre **souveraineté**, vous savez, cette souveraineté dont on parle à l'article 3 de notre Constitution : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » Cette souveraineté qui appartient au peuple est confisquée par ceux-là mêmes qui ont rédigé notre Constitution, nos représentants, les citoyens élus de la nation. Ils ne représentent en réalité qu'eux-mêmes !

- **La justice** n'est pas égale pour tous.

Mais que nous reste-t-il si ce n'est le titre de citoyen électeur, vous savez, le citoyen qui a la liberté de s'exprimer dans la rue...

*Nous, citoyens de la rue, allons continuer de demander l'abandon de ce projet au profit de la modernisation de la ligne actuelle Bordeaux-Toulouse afin de répondre aux attentes de la population.*

*La modernisation de la ligne actuelle est un besoin immédiat pour les usagers en termes de sécurité, de ponctualité et d'irrigation de tout notre territoire.*

*Le coût serait 4 à 5 fois moins cher que la construction d'une LGV.*

Patrick Vaccari le 01/05/2021